

La GPEC, c'est quoi ?

La fameuse Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences !

Une des missions de pôle emploi est d'accompagner les Entreprises dans ce process pour anticiper les départs en retraite, les recrutements, ...

Mais les cordonniers sont souvent les plus mal chaussés !

Pour preuve la situation **hallucinante** de nos recrutements de conseiller à l'emploi en CDD.

L'intention (louable) de leur assurer une formation suffisante avant de les lâcher dans le grand bain nous conduit dans le cas de contrats « courts » au constat suivant :

Durée du CDD (en jours ouvrés)	Formation au Campus	Formation en agence	Congés divers + temps de trajet	Temps opérationnel	Taux d'opérationnalité (temps opérationnel / durée du CDD)
4 mois soit 85 jours	14 jours	21 jours	16 jours	34 jours	40%
6 mois soit 130 jours	14 jours	21 jours	23 jours	72 jours	55%
7 mois soit 150 jours	30 jours	40 jours	29 jours	51 jours	34%
12 mois soit 260 jours	30 jours	40 jours	46 jours	144 jours	55%

*Pour mémoire, tous les CDD de moins de 6 mois suivent le bloc 1,
les CDD de plus de 6 mois suivent **en plus** le bloc 2.*



Il serait donc pour le moins souhaitable de pouvoir anticiper les recrutements dès le début de l'année.

Embauchons des CDD les plus longs possibles plutôt que devoir enchaîner des recrutements tout au long de l'année pour des contrats de plus en plus courts !

Et...qui décide ?